

Montréal, le 8 février 2013

Monsieur Alexandre Iracà
Député de Papineau

Monsieur Marc Carrière
Député de Chapleau

Madame Stéphanie Vallée
Députée de Gatineau

Madame Maryse Gaudreault
Députée de Hull

Madame Charlotte L'Écuyer
Députée de Pontiac

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Le 5 janvier 2013, vous me transmettiez une lettre dans laquelle vous me faisiez part de votre appui à la demande de la Ville de Gatineau à l'effet d'obtenir une compensation financière de 667 587 \$ qui découlerait des coûts engendrés par le conflit étudiant de 2012.

Sachez que je comprends parfaitement qu'à titre de députés de la région, vous ayez décidé de prendre fait et cause en faveur de la demande présentée par la Ville de Gatineau. Toutefois, je me serais attendu à ce qu'en votre qualité de députés de l'ancien parti ministériel, vous fassiez preuve d'un peu plus de rigueur et de retenue dans vos propos. Rien de tout cela ne serait survenu si votre gouvernement, alors en place, n'avait pas créé et entretenu de toutes pièces cette crise sociale.

Dans votre lettre, vous faisiez référence, par ailleurs, à la somme accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement précédent et qui visait à compenser celle-ci pour une partie des dépenses encourues en lien avec le conflit étudiant de 2012. Vous auriez pourtant dû savoir que cette compensation s'inscrivait dans le contexte exceptionnel de ce qui est spécifiquement survenu à Montréal, que ce soit en termes de durée, de fréquence et d'intensité des manifestations, de débordements, d'actes de perturbation économique et d'actes criminels commis, sans compter les événements majeurs qui se déroulaient au même moment et à travers lesquels l'image internationale du Québec tout entier risquait d'être ternie.

.../2

C'est un euphémisme de déclarer que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a dû faire face à une problématique d'agitation sociale sans précédent. Il convient également de préciser que le SPVM a, comme il se doit en pareilles circonstances, requis le soutien de la Sûreté du Québec (SQ) et l'a effectivement obtenu. Craignant toutefois des débordements sur l'ensemble du territoire, la SQ a dû maintenir en réserve des effectifs et demander au SPVM d'assumer un niveau de responsabilité supérieur à celui qui lui incombe normalement en vertu de la *Loi sur la police*.

Conséquemment, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a préautorisé certaines dépenses liées à ce niveau de service supérieur à celui qu'assume normalement le SPVM. Ce sont ces dépenses qui ont fait l'objet du décret du Conseil des ministres du précédent gouvernement et qui peuvent faire l'objet d'un remboursement sur présentation de pièces justificatives et en vertu des mêmes critères ayant mené à la décision rendue dans le cas de la Ville de Gatineau.

Aussi, le fait de comparer commodément les cas de Montréal et de Gatineau m'est-il apparu pour le moins simpliste et inapproprié, tout comme cette référence pour le moins étonnante aux événements survenus le 4 mai 2012 à Victoriaville, à l'occasion d'un Conseil général du Parti libéral du Québec.

Qu'il me soit permis de vous signaler que, contrairement à ce que vous affirmez dans votre correspondance, la SQ n'a pas encore obtenu la moindre compensation financière directe pour les dépenses encourues lors de ce malheureux événement. La comparaison, encore une fois, était d'autant plus étonnante que c'est la SQ qui assure la couverture policière à Victoriaville.

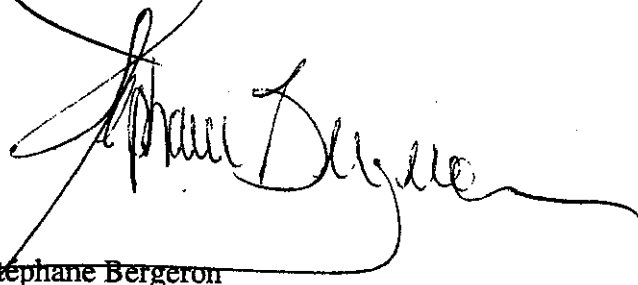
Cela dit, sachez que, le 18 janvier dernier, j'ai rencontré le maire de Gatineau, monsieur Marc Bureau, à ce sujet. À cette occasion, je lui ai signifié que le MSP serait ouvert à évaluer une demande détaillée présentant des faits nouveaux et qui démontrerait que certaines interventions ou opérations menées par le Service de police de la Ville de Gatineau, durant le conflit étudiant, ont dépassé le niveau de service qui lui incombe normalement et que la SQ n'était pas en mesure de prendre le relais.

Si la Ville de Gatineau l'estime opportun, elle peut donc nous faire parvenir une telle demande détaillée. Celle-ci sera analysée par le MSP sur la base des critères relatifs aux niveaux de services policiers et en tenant compte de la durée, de la fréquence et de l'intensité des manifestations et autres actions de perturbation liées au conflit étudiant de 2012 et ayant eu lieu sur son territoire.

À titre d'information, je vous signale que le Service de police de la Ville de Gatineau est tenu, en vertu du *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence*, de fournir des services de niveau 3. Il doit donc être en mesure d'assurer un contrôle de foule avec risque d'agitation, puisque ce service est de niveau 2.

Espérant que ces précisions vous seront utiles, je vous prie de recevoir, mesdames et messieurs les députés, mes salutations.

Le ministre de la Sécurité publique,



Stéphane Bergeron